

## Clubs pré-nationaux et régionaux

Nantes, le 7 juillet 2022

Objet : Calendriers provisoires saison 2022/2023

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que les calendriers provisoires pour la saison 2022.2023 sont disponibles sur notre site internet, page [championnats régionaux](#).

Nous vous informons que nous avons tenté de satisfaire au mieux les couplages et oppositions demandés par les clubs entre les équipes de même niveau (pré-national d'une part, et régional d'une autre part), les tables Berger n'étant pas les mêmes pour une poule de 10 et une poule de 8. Nous vous conseillons de faire une demande d'inversion de match pour chaque match ou le couplage ou l'opposition n'a pas pu être satisfait.

Les équipes ne sont pas classées dans la poule en fonction du classement général de la saison 2021/2022, mais selon les demandes de couplage ou d'opposition...

En ce qui concerne les demandes de modifications au calendrier, vous avez du **7 juillet au 21 août 2022** pour établir vos demandes gratuitement.

Demandes de modification gratuites pendant la période ci-dessus :

Type	Validation	E-Mail
<b>Modification de Salle</b>	Pas de validation nécessaire	Mail au Club Adverse et aux Arbitres
<b>Modification Horaire</b>	Pas de validation nécessaire	Mail au Club Adverse et aux Arbitres
<b>Modification Date dans le même week-end</b>	Validation requise du Club Adverse	
	Validation du Club Adverse	Mail au Club Demandeur et aux Arbitres
<b>Modification Date avec changement week-end</b>	Validation requise du Club Adverse et du Responsable de la Sportive	
	Validation du Club Adverse	
<b>Inversion de Match</b>	Validation Responsable de la Sportive	Mail aux 2 Clubs et aux Arbitres
	Validation requise du Club Adverse et du Responsable de la Sportive	
	Validation du Club Adverse	
	Validation Responsable de la Sportive	Mail aux 2 Clubs et aux Arbitres

A partir du 22 août, toute demande vous sera facturée ([tableau des tarifs et cotisations 22.23](#)) et la CRS validera le calendrier officiel de la saison 2022/2023.

Rappel : les clubs destinataires auront 10 jours pour saisir leur avis via leur espace club. Passé ce délai, la demande de modification au calendrier sera automatiquement validée par la CRS seniors.

Pour les clubs du SNVBA (équipe PNF) et de l'USB (équipe RFA), étant donné que l'horaire demandé ne fait pas partie d'une plage horaire autorisée (dimanche à 11h00), merci de faire une demande de modification au calendrier pour chacun de vos matchs afin que le club adverse puisse donner son avis pour le **21 août 2022**.

Pour le club de BEAUFAY, aucun horaire de match n'a été communiqué lors de l'engagement. Merci de bien vouloir faire une demande de modification au calendrier pour chaque match en indiquant l'horaire souhaitée pour le **21 août 2022**.

Pour les équipes en régionale féminine : un système de playoffs / playdowns sera mis en place à l'issue de la phase régulière sur les dates suivantes : 1 et 2 avril, 15 et 16 avril, 29 et 30 avril, 6 et 7 mai 2023.

Match en A/R pour la poule 1 (1A, 2A, 1B, 2B) et 2 (3A, 4A, 3B, 4B) et en matchs simple pour la poule 3 (5A, 6A, 7A, 5B, 6B, 7B). Les équipes jouent uniquement les équipes qu'elles n'ont pas rencontré en 1<sup>ère</sup> phase.

Par ailleurs, nous vous informons que des journées de rattrapage ont été planifiées pour les reports de matchs et les matchs à rejouer : 15 et 16 octobre 2022, 29 et 30 octobre 2022, 12 et 13 novembre 2022, 10 et 11 décembre 2022, 7 et 8 janvier 2023, 4 et 5 février 2023, 11 et 12 février 2023, 18 et 19 février 2023, 25 et 26 février 2023, 25 et 26 mars 2023, 22 et 23 avril 2023, 29 et 30 avril 2023.

Enfin, nous vous informons que les finales régionales des 1<sup>ers</sup> (uniquement pour les régionaux masculins) auront lieu en match A/R sur les dates suivantes : 6 ou 7 mai et 13 ou 14 mai 2023, et que le tournoi des 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> (uniquement pour les régionaux masculins) aura lieu le 13 ou 14 mai 2023.

Vous en souhaitant bonne réception.

*Jean-Michel QUENTIN,  
Président de la Sportive Seniors*